

Les enfants Assistés dans le sud de l'Yonne (1896 – 1919)

Marie-Laure Las Vergnas (Société d'Etudes d'Avallon)

Au 19^e siècle le placement de longue durée à la campagne des enfants assistés se développe. Le Morvan devient alors une région privilégiée de placement des enfants de la Région parisienne (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Seine). Cela concerne notamment le sud de l'Yonne, le secteur de Quarré-les-Tombes.

Le département de la Seine gère environ un tiers du total des enfants assistés de France et met en place, en plus du système d'inspections organisé dans les autres départements, un système d'agences locales de placement, pour lesquelles il crée en 1881 la fonction de Directeur. C'est cette fonction qu'a occupée à Avallon mon arrière-grand-père maternel, Mathieu Tamet¹, de 1896 à 1919. En 1998, nous avons retrouvé le journal qu'il a tenu, jour après jour, pendant 24 ans, ainsi que d'autres documents qui nous ont amenés à nous pencher sur ce volet important, mais peu étudié, de l'histoire de la région.

Cette intervention est donc centrée sur le placement, à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, des Enfants Assistés dans le sud de l'Yonne, en particulier le secteur de Quarré-les-Tombes, où les placements étaient si nombreux qu'une agence particulière de la Seine y a fonctionné de 1896 à 1910. Compte tenu des documents disponibles, le point de vue est surtout celui de l'administration de la Seine.

De quelles sources écrites disposons-nous ?

Les documents manuscrits de Mathieu Tamet sont la plus importante. Outre quelques correspondances datant, en particulier, de 1908 -1909, nous avons retrouvé un texte de 1909 décrivant une de ses journées de tournée des enfants assistés, mais surtout le journal qu'il a tenu du 1^{er} janvier 1910 au 12 novembre 1934. Il y décrit, en particulier, la vie de l'agence des Enfants Assistés de la Seine de 1910 à fin mars 1919 (avec quelques informations sur les agences de Seine et Oise et de Seine et Marne) ; après 1919 (départ à la retraite), on trouve encore des indications sur le sort d'anciens pupilles et de familles nourricières.

Viennent ensuite les documents de l'Administration du département de la Seine. Les archives de l'Assistance Publique de la Seine sont parcellaires, mais on trouve néanmoins des rapports annuels d'inspection par agence de 1879 à 1931 ; bien rédigés, ils dressent un tableau quantitatif et qualitatif de l'agence, tout en donnant des informations sur son évolution ; ce sont eux qui nous renseignent le plus sur le cadre de fonctionnement de l'agence. Les rapports de synthèse de l'Inspecteur principal du Service des Enfants Assistés (jusqu'en 1904) et les rapports des directeurs d'agences (à partir de 1918 et certaines années seulement, mais jusqu'à 1945) donnent quelques éléments complémentaires.

¹ Mathieu Tamet entre dans l'Administration de l'Assistance Publique le **15 septembre 1892**, devient Commis d'agence en mars 1893. D'abord Commis, puis Directeur de l'agence d'**Ecommoy** (Sarthe, 40 km au sud du Mans), il devient **Directeur de l'agence d'Avallon le 28 septembre 1896**, poste qu'il conservera jusqu'à sa **retraite** effective de l'Assistance Publique le **31 mars 1919**.

Il est, par ailleurs, élu **Maire d'Avallon** en mai 1912. Aux élections suivantes (novembre 1919) il est réélu conseiller municipal, mais refuse d'accepter le poste de Maire sans rémunération. Il ne sera pas réélu aux élections suivantes, en 1925. Il sera également rédacteur en chef de la Revue de l'Yonne du 1^{er} janvier 1923 à mars 1924.

Il n'y a pratiquement aucune archive pour les départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise.

Quelques publications viennent compléter ces sources, notamment le catalogue du Musée de l'Assistance Publique ⁽²⁾ et le livre d'Albert Dupoux qui donne, en particulier des informations sur les agences de la Seine et l'évolution de leur géographie ⁽³⁾.

Bref rappel historique sur les Enfants Assistés de Paris et leur placement à la campagne

Depuis le 17^e siècle, grâce à Vincent Depaul le recueil des enfants trouvés et abandonnés est organisé et institutionnalisé. Dans les siècles qui suivent (18^e et 19^e), on assiste à une montée vertigineuse des abandons, dus principalement à la misère : plus de 5000 par an dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec pointes de plus de 7 000 en 1771 et 1772.

Après la Révolution le placement des enfants à la campagne devient durable et leur surveillance s'organise. La deuxième moitié du 19^e siècle voit la mise en place de l'Assistance Publique (1849) et du service des enfants assistés qui est un service national décentralisé : il est subdivisé en organisations départementales sous la responsabilité du Préfet qui comprennent un inspecteur et quelques sous-inspecteurs.

La plupart des départements placent les enfants sur leur propre territoire (ex : Yonne dans l'Yonne). Mais les départements où il y a beaucoup d'enfants (Rhône avec Lyon, Gironde avec Bordeaux...) en placent en dehors de leur territoire. Certaines sont alors amenées à créer des agences de placement départementales, comme la Seine.

Evolution de la géographie des placements et des agences de la Seine

A la fin du XVII^e siècle, les placements nourriciers de la Seine se trouvaient uniquement en Normandie et en Picardie. En 1790, 13 départements dans une grande bande NE de la France sont concernés, dont l'Yonne (Auxerre et Sens). En 1804-1805, il existe un meneur dans la Côte-d'Or, à Saulieu, qui restera le centre d'une importante région de placement, et 5 dans l'Yonne. Il regroupent plus du 1/5^{ème} des enfants placés.

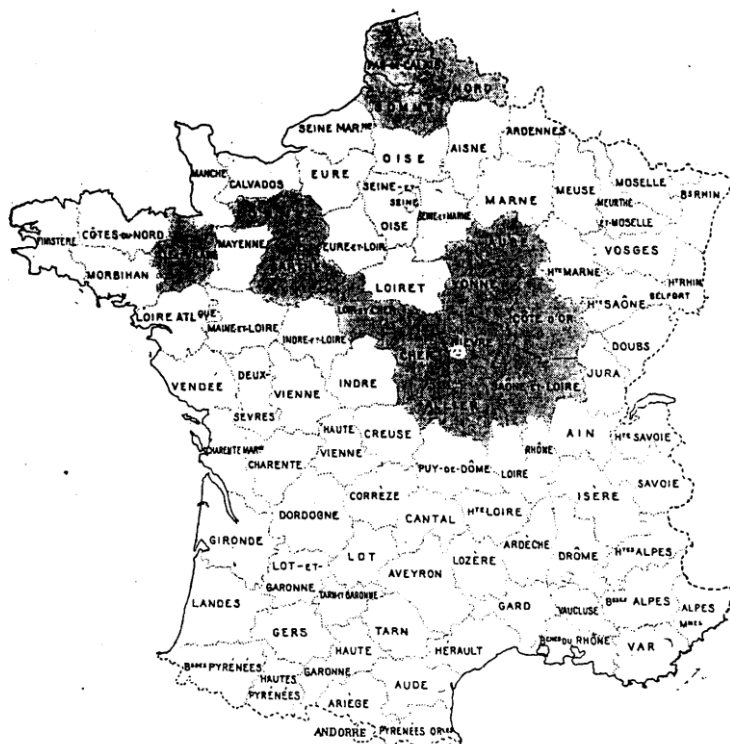
Jusqu'en 1820, trois nouvelles régions sont mises en exploitation : la Marne, qui sera abandonnée au bout de quelques années, le Loiret et la Nièvre. Le Morvan devient à cette époque une région nourricière privilégiée. C'est également à cette période qu'est créée l'agence d'Avallon des enfants assistés de la Seine. La carte n°1 présente la géographie des placements du département de la Seine en 1896 : 38 756 enfants sont répartis dans 40 agences.

En 1906, sur un total national de 150 000 enfants assistés, 53 232 sont à la charge du département de la Seine ; ils sont répartis dans 47 agences, dont 3700 dans l'Yonne. Cette géographie des placements évoluera peu ensuite : en 1956 les seuls changements sont l'exploitation complémentaire des Basses Pyrénées, du Tarn et Garonne, de l'Indre, de la Hte Vienne et de la Charente.

² : chapitre « Les enfants trouvés, grandeurs et vicissitudes d'une œuvre de charité », *Catalogue du Musée de l'Assistance Publique de Paris*, Paris, 1998, p 39-59.

³ : Dupoux (Albert), *Sur les pas de Monsieur Vincent, Trois cents ans de l'enfance parisienne abandonnée*, Revue de l'Assistance Publique à Paris, Paris, 1958.

Enfants Assistés de la Seine
LA RÉPARTITION DES PLACEMENTS
EN 1896



L'Agence d'Avallon des enfants assistés de la Seine

Evolution de la population de l'agence

Les placements en nourrice autour d'Avallon commencent au début du 19^e siècle : en 1804 on y recense 48 enfants de la Seine sur 4664 placés à travers la France. A la création de l'agence vers 1820, on y trouve 413 enfants. La population augmente jusque dans les années 1870, en même temps que le nombre total d'enfants placés en France. On atteint, semble-t-il, un maximum pour Avallon au début du 20^e siècle (1902 : 2 000 enfants à Avallon et Quarré les Tombes, l'agence de la Seine ayant été dédoublée).

La population va ensuite diminuer régulièrement (1211 enfants de la Seine en 1916), l'Administration estimant que la taille optimale pour une surveillance efficace est de 1150 enfants par agence. Pour l'atteindre, on joue sur le nombre de nourrissons et d'enfants envoyés et retirés. Un tableau, approuvé par délibération du Conseil Général de la Seine fixe par agence la composition des « convois » venant de Paris.

Soulignons que ces chiffres, comme tous ceux qui précèdent, ne concernent que les pupilles de la Seine. Or il y a par ailleurs beaucoup (presque autant, semble-t-il) d'enfants de la Seine et Marne, de la Seine et Oise et de l'Yonne placés dans le sud du département, soit de l'ordre de 3500 à 4000 enfants sur le territoire de l'agence d'Avallon en 1902.

Répartition géographique des pupilles sur le territoire de l'Agence d'Avallon des enfants assistés de la Seine

En 1896 l'agence d'Avallon comporte quatre circonscriptions : Vézelay, Avallon, Cussy les Forges et Quarré les Tombes. Dans les circonscriptions de Cussy et de Quarré le placement des enfants du département de la Seine se fait en concurrence avec celui des départements de Seine et Marne, de Seine et Oise et de l'Yonne, ce qui limite les possibilités.

A cause de cela et aussi de la paresse (moins de kilomètres à faire et possibilité de signer plusieurs livrets d'un seul coup) du précédent directeur, les enfants sont très mal répartis : on les trouve dans seulement 12 communes sur les 50 de l'agence, et bien souvent dans des placement doubles, voire triples, et quelques fois – surtout à Quarré-les-Tombes - mélangés aux enfants des autres départements.

Dans la circonscription de Quarré-les-Tombes (4 communes), les enfants – environ 500, soit près de la moitié des enfants de l'agence - ne sont pratiquement placés que sur les communes de St Léger et de Quarré.

On constate donc que la répartition est complètement déséquilibrée géographiquement (voir carte n°2) : la plupart des placements sont situés au sud d'Avallon, dans le Morvan.

Des mesures sont prises pour améliorer cette répartition : l'agence d'Avallon est dédoublée par création de l'agence de Quarré-les-Tombes le 1^{er} octobre 1896 pour faciliter le contrôle, augmenter la dispersion du placement dans cette circonscription et rendre plus disponible le Directeur de l'agence d'Avallon pour identifier de nouvelles familles nourricières dans les cantons de Vézelay et d'Avallon. Ce devrait être facile, disent les rapports d'inspection, car les pensions versées par la Seine sont plus importantes et il y a beaucoup de demandes pour des enfants de 8 à 10 ans. Toutefois ces rapports soulignent que *« ces placements ne vaudront jamais ceux du Morvan »*, en particulier pour les enfants à la pension.

En fait on constatera assez rapidement que la création de cette agence à Quarré amène plus de problèmes qu'elle n'en résout.

En 1897 M. Lucas Dupin, Inspecteur, donne une description des avantages de ce secteur : L'agence « est formée de deux régions distinctes, dont une vignoble comprise entre Avallon et Vézelay et l'autre agricole, la plus peuplée d'enfants assistés. La seconde se prête parfaitement au placement des enfants à la pension dans une population presque exclusivement composée de petits propriétaires, cultivateurs, jouissant d'une certaine aisance et possédant presque tous des vaches et des porcs, c'est-à-dire les éléments d'alimentation les plus profitables au développement physique et à la santé des enfants. Depuis une dizaine d'années, la façon de vivre et l'hygiène se sont améliorées à Quarré-les-Tombes. »

Mais, dès 1899, M. Thirault, Inspecteur, tire la sonnette d'alarme :

« Telle qu'elle était avant son dédoublement, l'agence d'Avallon était trop peuplée : on a cru bien faire en créant l'agence de Quarré. C'est, à mon avis, une erreur et un non-sens, puisque c'était le moyen d'augmenter encore la population assistée dans un territoire un peu plus étendu, il est vrai, mais où nos pupilles se heurtent continuellement à ceux des autres départements, et où quatre agences, enclavées les unes dans les autres, se gênent mutuellement, surtout pour les placements des grands élèves. Il fallait dépeupler, au contraire, et un commis à Quarré, dépendant de la Direction d'Avallon, eut suffi. Avant la création de l'agence de Quarré ; il y avait 1600 enfants dans l'agence, il y en a maintenant plus de 2100, auxquels il faut ajouter plus de 1500 enfants de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, soit plus de 3500 enfants sur un territoire équivalent à une agence classique.

Seine-et-Marne et Seine-et-Oise payent 12 f au lieu de 15 (ce que paye la Seine), mais ne surveillent pas la scolarisation (les élèves sont utilisés comme force de travail), ni la multiplicité des placements (jusqu'à 2, 3 ou 4 par famille nourricière). Les familles s'adressent donc de préférence à ces départements. La Seine est fréquemment obligée de faire des mutations pour que ses pupilles conservent des placements isolés. Toutefois elle ne déplace pas des enfants trop âgés, habitués à une famille. »

Le verdict tombe en 1906 : « Après un essai de décentralisation, il a été reconnu que le service de Quarré-les-Tombes emprisonné pour ainsi dire dans d'étroites limites ne pouvait vivre de ses propres ressources, il convenait à tous les points de vue de reconstituer à nouveau l'homogénéité des parties dont la rupture avait donné plus de déceptions que de satisfactions, et la création en 1905 de la section détachée de Quarré tributaire de la Direction d'Avallon en est la conséquence, et répond mieux au fonctionnement d'un service qui peut alors tirer parti de toutes ses ressources qui, quelque considérables qu'elles soient, se trouvent très amoindries par suite de l'envahissement inquiétant de la population des hospices de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et aussi de l'Yonne qui menace dans une certaine mesure la vitalité du service de la Seine.

Ces conditions ne sont pas nouvelles et ont toujours existé, mais sous une autre forme. A une époque déjà lointaine, époque de l'entente cordiale entre M. Petit ⁴ et le sous-inspecteur départemental ⁵ résidant à Avallon, tout se passait le mieux du monde, placement en commun de petites colonies avec parties du territoire exclusivement réservées pour le service de la Seine. Mais depuis les mesures qui ont été prises d'épuration des placements où la communauté n'est plus permise, les choses ont changé, et le successeur de M. Bonichon peut être considéré comme un adversaire qui place ses élèves dans toutes les communes et de préférence chez les nourriciers où il y a des enfants de la Seine car on ignore (sic) pas que ces placements sont en général des placements de choix qui sont désormais perdus pour la Seine. Les assistés de la Seine-et-Oise et Seine-et-Marne peuvent être considérés comme une concurrence redoutable non seulement par leur importance numérique, mais aussi par le prix de la pension et des suppléments parfois supérieurs à ceux de la Seine ; ces avantages sont d'autant plus appréciables que la surveillance faisant défaut ne trouble pas l'exploitation des élèves confiés à des nourriciers peu scrupuleux, qui sans souci de la fréquentation scolaire utilisent le travail des enfants et tirent ainsi un double bénéfice. J'ajouterai que les placements doubles, triples et même quadruples sont la monnaie courante de la concurrence. L'on trouve heureusement pour notre service des nourriciers dont les prétentions sont plus modestes, il est vrai qu'ils demandent souvent un 2^{ème} élève, mais à la rigueur savent se contenter de l'unité, et quand l'intérêt n'entre pas trop en jeu on trouve de nombreuses preuves d'affection très sérieuses, mais plus accentuées dans la région de Quarré que dans celle d'Avallon.»

En 1910 le rapport de l'Inspecteur Jalabert signale la suppression de la section de Quarré-les-Tombes le 7 mars 1910. Les hameaux de Marigny-l'Eglise sont rattachés à l'agence de Lormes, ceux de Dun-les-Places à la section de Montsauche (Château-Chinon) et tout le reste à celle d'Avallon.

Il ajoute que les gages sont à relever dans la région de Quarré.

En 1910, après cette réunification de l'agence d'Avallon de la Seine, on constate que la répartition des placements s'est améliorée (un plus grand nombre de placements au nord d'Avallon). Toutefois la densité des placements reste encore déséquilibrée. En effet, dans les

⁴ L'ancien directeur de l'agence des enfants assistés de la Seine

⁵ M. Bonichon, sous-inspecteur des départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise

circonscriptions du sud, les départements de la Seine, de la Seine et Marne et de la Seine et Oise observent plus ou moins un modus vivendi, mais cette concurrence conduit à tolérer le placement de plusieurs enfants dans la même famille.

En 1911, après le procès des Vermiriaux, dont un des condamnés est le sous-inspecteur en charge des placements pour les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, une reprise en main est faite pour ces deux départements. Elle amène un ralentissement de ces placements.

Mathieu Tamet est témoin de cette reprise en mains :

2 octobre 1911 : « Aujourd'hui à 6 h 20 du soir, j'ai reçu la visite du Dr Ramès, nouveau Sous-Inspecteur de Seine et Oise, chargé de la Direction des Enfants Assistés de Seine et Oise et de Seine et Marne, en remplacement du trop célèbre Landrin. M. Ramès espère ne pas rester trop longtemps à Avallon, et s'en aller dès que le Service aura été réorganisé ; ce Sous-Inspecteur ne fera qu'une visite par an aux E.A., il ne peut faire plus, les frais de tournée étant peu élevés et le temps étant, en grande partie, occupé par le travail de bureau. Il m'a avoué que les dossiers étaient vides et qu'il ne trouvait que peu de renseignements, que beaucoup d'élèves gagés devaient manquer à l'appel, partis sans adresse, qu'un assez grand nombre d'élèves refusaient de signer leur compte de tutelle, etc.. »

11 novembre 1911, samedi : « A 7 h $\frac{3}{4}$, ce matin, j'ai eu la visite de M. le Dr Febvre, Inspecteur général des Services administratifs de l'Intérieur, accompagné du Dr Ramès, Sous-Inspecteur – successeur de Landrin. Ces messieurs, et surtout M. l'Inspecteur général, étaient venus pour causer du service... Ces messieurs sont fort ennuyés de n'avoir pas de dépôt. M. l'Inspecteur général m'a même pressenti pour savoir si – le cas échéant – nos élèves ne pourraient pas être placés dans un dépôt commun aux 3 départements. Je lui ai répondu que je n'avais pas qualité pour lui répondre, mais que je ne croyais pas la chose possible, mais que nos locaux seraient insuffisants. L'Inspecteur général a convenu que – en effet – il pensait bien que la Seine ne verrait pas cela d'un bon œil. Je lui ai dit que, si les départements de S&M et de S&O voulaient avoir un dépôt convenablement installé, ils devraient payer le loyer et – peut-être – même l'installation ; et il en a convenu.

L'affaire traîne et les deux départements n'arrivent pas à s'entendre : 19 mars 1912, « A 5 h $\frac{1}{4}$, j'ai eu la visite de M. Arnavon, Inspecteur des EA de Seine & Marne, qui venait me demander des renseignements sur la possibilité de trouver un immeuble pouvant servir de dépôt aux EA de son département. La scission est complète, paraît-il, entre S&O et S&M, ce dernier département n'ayant pas voulu participer aux frais de loyer et de l'installation du dépôt. A partir du 1^{er} avril, chacun de ces départements aura un agent à Avallon.

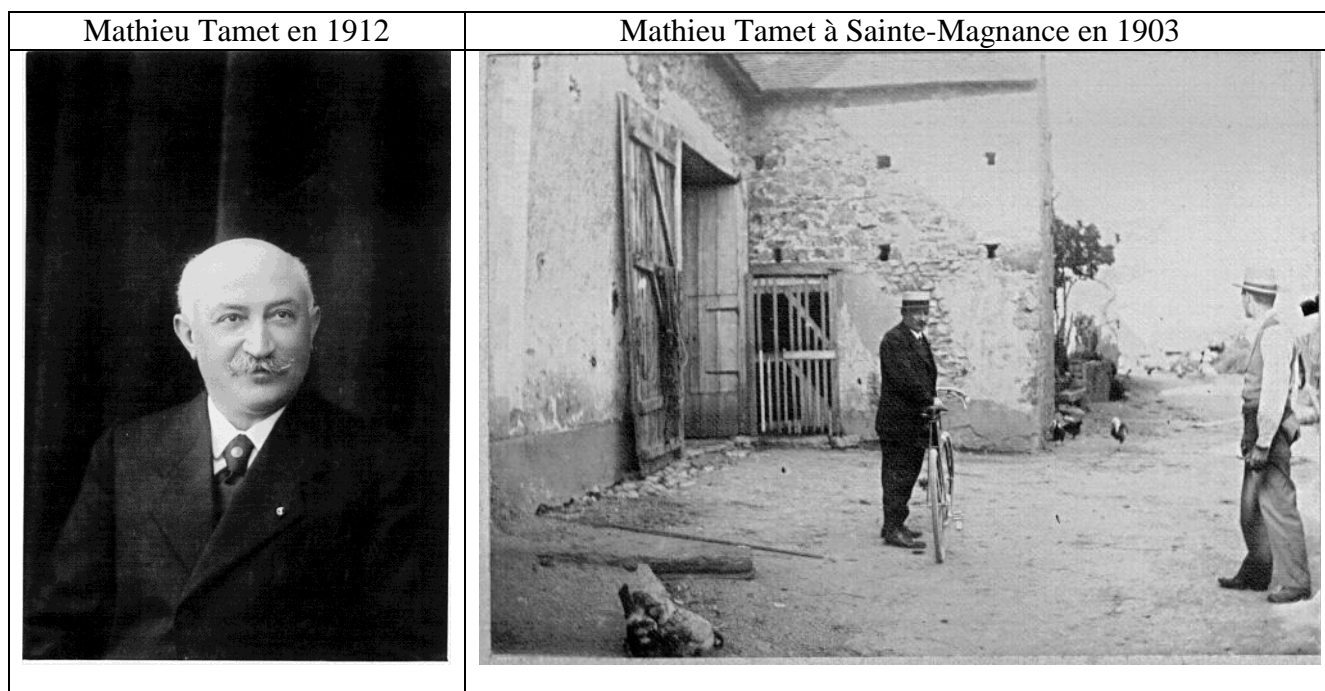
M. Arnavon m'a déclaré que S&O retirait ses pupilles et en renvoyait chaque semaine à Versailles. »

Fonctionnement de l'agence de la Seine

Alors que, comme on vient de le voir, pour la Seine-et-Marne et la Seine-et-Oise une même personne fait office jusqu'en 1911 de sous-inspecteur en charge des placements, la Seine a mis en place une agence très structurée.

Elle comprend un Directeur, un commis et une surveillante. Des médecins, un par circonscription, assurent le suivi médical des pupilles, les visites des nourrices et des nourrissons. Le Directeur est tenu d'effectuer quatre visites par an de chaque pupille, ce qui l'oblige à effectuer une vingtaine de tournées par trimestre. A cet effet il perçoit une

allocation de tournée et des remboursements sur états de frais pour les visites imprévues. Mathieu Tamet effectue ces tournées en voiture à cheval ou à bicyclette en été, par souci d'économie. A partir de 1911 il effectuera les plus longues en voiture automobile.



Il décrit, dans son journal, les conditions de ces tournées :

14 juin 1910 : « Départ à 7 h du matin après avoir pris le chocolat par une pluie battante pour faire une tournée dans la direction des Lavault. La pluie est froide et fine, elle tombe en abondance. C'est désespérant. J'ai froid et ma pauvre pèlerine ne suffit pas à me préserver de l'humidité. Une brave nourrice, aux Fourniers, faisait du café, elle m'en offre une tasse que j'accepte volontiers et qui me réchauffe un peu. Je donne 5 sous aux enfants et tout le monde est content. Je rentre à 11 h 1/2 à l'hôtel, à Quarré, toujours accompagné par la pluie. Quel horrible temps !...

A 2 h 1/2 je fais une tournée dans le bourg, qui dure jusqu'à 3 h 1/2 ; à 4 h nous partons avec Jules pour "Le Croiset", puis à Charmolin ; enfin à 5 h 25 nous quittons ce village pour revenir à Avallon où nous arrivons à 7 h 05. »

9 septembre 1910 : « A 6h 1/2 je suis parti pour faire une assez longue tournée à St Brancher et à St Léger Vauban (environ de 48 à 50 km) dans un pays très accidenté. C'est Jules G. qui conduit le cheval Indemne, lequel a deux pattes enflées et a besoin d'être tenu avec le plus grand soin pour qu'il ne tombe pas ; le pauvre animal fait tout ce qu'il peut, mais je suis obligé de descendre de voiture sur les Capucins, car il ne peut plus marcher et s'arrête épuisé. Pourquoi se mettre en route avec un cheval fourbu ? Décidément il n'y a plus de bons chevaux au « Chapeau Rouge » et, si cela continue, il faudra que je change de loueur, ce qui m'ennuierait beaucoup. »

16 septembre 1910 : « Tournée très pénible, j'ai fait la partie la plus éloignée de St Léger Vauban – environ 75 km dans un pays très accidenté, aussi avais-je pris une voiture à deux chevaux ; malgré cela, arrivé à Montmardelin, un des chevaux « Cérés » a refusé de marcher,

il a fallu la dételer et l'attacher derrière la voiture. Au bout d'un moment elle se faisait traîner et son malheureux camarade n'en pouvait plus et menaçait de rester en route ; la marche au petit pas s'imposait. Fort heureusement, à ce moment, Octave Petit, boucher à Avallon, vint à passer et sur ma demande voulut bien me laisser monter dans sa voiture. Grâce à cette rencontre inespérée je pus arriver chez moi à 8h du soir. Jules, mon brave cocher, n'a pas du rentrer avant 9h ou 9h1/2. La cavalerie de la maison Chanut laisse de plus en plus à désirer, et si cela continue je serai obligé de changer de loueur »

17 janvier 1911 : « Ce matin à 6 h $\frac{3}{4}$ il faisait très froid et les vitres de notre chambre représentaient des arabesques. Je suis descendu à 7 h, et à 8 h je suis parti en tournée du côté de Quarré, où je ne suis arrivé qu'à 10h40 ; la route déjà montueuse était garnie de neige, surtout entre St Germain et Quarré. Entre Velars et Quarré, à certains endroits, à gauche de la route, il y avait des amoncellements de 0 m 30 à 1 m 20 de neige, mais le milieu de la route était bien dégagé. Le soir, de Quarré à Cussy les Forges, la route a été bonne, à partir de Villiers-Nonains il y a beaucoup moins de neige que de St Germain à Quarré. »

2 février 1912 : « A 7 h $\frac{1}{2}$ départ en tournée en auto (avec M. Loup). Tout va bien jusqu'à St Léger-Vauban, mais à partir de ce bourg la neige commence à tomber à petits flocons. Quand nous traversons Quarré pour aller à Montgaudier et aux Bousson, la neige tombe abondamment et il y a plus de 5 cm sur le sol. En revenant des Iles, à la montée de Bousson le bas à Quarré, nous sommes en panne, il y a plus de 10 cm de neige sur la route, et en-dessous le verglas ; les roues d'arrière de l'auto patinent sur place ; après avoir poussé l'énorme machine avec Loup, nous sommes réduits à aller chercher un cheval et des hommes de bonne volonté ; grâce à la bête et aux hommes, nous arrivons enfin en haut de la côte, 8 minutes après nous sommes à Quarré. Je déjeune assez sommairement chez l'ami Chomaille et à 2 h je veux retourner à l'hôtel chercher chauffeur et auto, mais il n'y a plus moyen de partir, il y a 20 cm de neige à Quarré, et peut-être 30 cm aux Lavaults, où je voudrais aller. Forcé de rester je vais visiter les Ecoles et je distribue des poupées aux fillettes et des cartables aux garçons. A 3 h 50 départ pour Avallon où – un peu gêné par la neige – l'auto ne nous amène qu'à 4 h 40 du soir, après des craintes de panne. »

Les nourrices et les enfants au sein

Le tableau, approuvé par délibération du Conseil Général de la Seine qui fixe par agence la composition des « convois » venant de Paris prévoit, en 1897, la fourniture tous les mois de 2 nourrices par l'agence d'Avallon et de 4 par celle de Quarré-les-Tombes. Il est prévu que si le Directeur dispose d'au moins 3 nourrices supplémentaires, il est tenu d'en avertir l'administration. Ces nourrices vont à Paris chercher des nourrissons pour les allaiter chez elles. Le transport s'effectue en wagons de 3^{ème} classe non chauffés pour le trajet Paris-Avallon et en voiture à cheval (maison Chanut) sur le territoire de l'agence. Les nourrissons subissent une contre-visite médicale à l'arrivée à Avallon.

En fait l'agence n'arrive pas à fournir le nombre de nourrices prévu . De 37 en 1906, on tombe à 22 en 1907, 20 en 1908, 14 en 1909 (dont 2 sevrages prématurés) et une seule en 1920. En 1910 l'Inspecteur Jalabert, dans son rapport, note que « *le recrutement est difficile de longue date* ». Cette difficulté de recrutement des nourrices pour l'Assistance Publique est attribuée, dans les rapports d'inspection, à la diminution de la natalité, à l'exode des jeunes ménages vers les grands centres et aussi à la concurrence des bureaux et des particuliers qui offrent des rémunérations bien plus importantes. L'excellente réputation des nourrices du

Morvan leur permet d'obtenir de très bonnes places et n'en laisse que peu disponibles pour l'Assistance Publique. Mathieu Tamet ne peut que constater cet état de fait (journal) :

16 mars 1910 : « Convoi de deux nourrices : deux pauvres femmes de plus de 30 ans, n'ayant presque plus de dents. Elles ont été examinées par le Dr Barraud, qui les a déclarées assez bonnes pour faire un allaitement de 10 à 12 mois. Elles peuvent tout de même sauver deux petits enfants. »

18 septembre 1910 : « Ce matin à 5 h 1/2 est arrivé un convoi de nourrices. J'en avais une seule ! Les nourrices au sein, on n'en trouve plus – ou presque. Les femmes préfèrent travailler que de nourrir leurs enfants ; celles qui les allaitent ne veulent pas se charger de nourrissons, ou, si elles s'en chargent, préfèrent des nourrissons bourgeois ou vont nourrices sur lieux. »

Les rapports d'inspection en concluent qu'il faut renoncer à faire de la région d'Avallon une zone de placement de nourrissons, qu'il faut mettre ceux-ci en Normandie ou dans le Nord, où l'on trouve facilement des nourrices, et qu'il faut, par contre, reconnaître le caractère d'Avallon comme agence de « placements d'avenir ». Il faut y mettre des enfants sevrés, car l'agence, comme celles d'Ebreuil, de Lormes ou de Saulieu, recèle de très bons placements : les enfants y restent jusqu'après leur majorité. « *Dans le Morvan, les enfants assistés sont traités comme ceux de la maison* », dit l'Inspecteur principal Antonin Mullé dans son rapport de 1896. Sans généraliser autant, Mathieu Tamet cite, dans son journal, des exemples de parcours intéressants de certains pupilles :

12 avril 1910 : « J'ai déjeuné pour 2 f 50 chez la Veuve V., à Cordois, qui ne me semble pas une excellente cuisinière, mais qui, en tous cas, est une brave et digne femme, quoique un peu bavarde. Il y a chez elle une ancienne pupille, Marguerite S., qui a 23 ans et qui y est depuis l'âge de 15 mois, aussi est-elle aussi maîtresse que la patronne. »

24 décembre 1910 : « Aujourd'hui peu de monde au bureau. Vu Frédéric P. qui nous a apporté des pommes de terre ; l'après-midi, il avait son petit coup de feu, aussi parlait-il avec attendrissement des anciens pupilles qu'ils ont élevés, puis gardés comme domestiques. Ce sont de bien braves gens, bons propriétaires, sans morgue et sans préjugés, de bons parents pour nos enfants qui sont reçus chez eux à bras ouverts. Quand ils sont au régiment, ils leur envoient quelques pièces de 5 francs, et plus tard ils les aident à s'établir. Voilà du vrai et du bon socialisme. Il n'y a guère qu'à la campagne où il soit possible de trouver des placements de ce genre. »

Le rapport d'Inspection de M. Thirault, en 1899, relève le cas d'une ancienne élève dotée à son mariage par ses nourriciers de Saint Brancher de biens ruraux d'une valeur de 10 000 F.

Enfants en pension

Ils constituent à peu près la moitié des effectifs de l'agence de la Seine (611 en 1910). Ce sont les enfants sevrés de moins de 13 ans (âge limite de la scolarité obligatoire). L'Assistance Publique verse une pension aux nourriciers. Elle fournit également des « vêtements » (bas, chaussures et coiffures, ainsi que les colliers d'identité pour les moins de 6 ans, y compris la « 13^{ème} vêture » remise lorsque les enfants atteignent l'âge de 13 ans), que les nourriciers viennent chercher au bureau. Tous les rapports notent que ce sont des enfants très demandés, en particulier les garçons de 5, et surtout 8 à 12 ans, car ils rapportent un peu d'argent et participent aux travaux. C'est ainsi que Mathieu Tamet note qu'il a en 1909 plus de 300 demandes datant pour certaines de 5 ans.

En principe, tous les élèves de 6 à 13 ans sont scolarisés (619 sur 619 en 1910) ; l'Assistance publique attache la plus grande importance à cela, estimant que c'est d'autant plus nécessaire

pour les enfants placés sous sa responsabilité qu'ils n'auront pas d'autre bagage dans la vie. Mais elle constate que bien souvent ils n'ont pas le temps de faire leurs devoirs : ils sont employés aux travaux agricoles en dehors des heures de classe. Ils sont quelques fois envoyés à l'école à tour de rôle. Les rapports d'inspection soulignent au fil des années le très faible niveau d'instruction :

Celui de 1897 note que « la fréquentation scolaire est irrégulière : les élèves vont plutôt à l'école à 10 h au lieu de 9 h et la quittent à 3 h plutôt qu'à 4 h. »

Celui de 1899 indique que « une école de hameau mixte a été construite à Bousson... une, garçons et filles, à Quarré (supprimera l'école religieuse pour les Enfants Assistés). Les classes sont très peuplées et le niveau est faible. Les enfants assistés sont meilleurs que les enfants du pays pour le Certificat d'études primaires.

Le Catéchisme est gênant à Quarré, où il a lieu tous les jours à midi : les enfants des Lavault, de Villiers et de Bousson qui fréquentent ces écoles, doivent les quitter vers 10 h pour aller manger et être au catéchisme à midi ; ils ne peuvent les rejoindre que vers les 2 heures, ayant fait entre 10 h et 2 h 4, 6 ou 8 km. »

L'administration verse des primes aux instituteurs, aux nourriciers et aux pupilles en cas de réussite au Certificat d'études. Mathieu Tamet, de son côté, vérifie que les enfants sont bien traités et bien envoyés à l'école. De son propre chef il distribue des récompenses à ceux qui réussissent à lire et écrire (poupées pour les filles, couteaux et livres pour les garçons) pour les encourager, parce qu'il estime que c'est, pour eux, le seul moyen de s'en sortir. Il obtient ensuite des bourses pour que les plus méritants continuent leurs études.

Voici quelques exemples cités dans le journal de Mathieu Tamet :

12 avril 1910 : « Je suis parti en tournée à 7h du matin pour visiter les enfants placés à Bussières et à Beauvilliers. Les écoles paraissent fréquentées assez régulièrement, et maîtres et maîtresses ont l'air de braves gens. A Beauvilliers, on semble regretter l'ancien Instituteur M. Mollet, qui, maintenant, est au Vault de Lugny. »

15 avril 1910 : « Les écoles d'Auxon et de St-Brancher sont bien fréquentées, mais à Auxon les enfants sont mieux tenus qu'à St-Brancher. J'ai distribué les récompenses annuelles aux trois écoles mixtes de la Commune, et fait bien des heureux. J'en suis bien satisfait, car les pauvres petits ne reçoivent pas souvent des cadeaux. »

22 avril 1910 : « Départ en tournée à 7 h du matin pour visiter plusieurs hameaux les plus éloignés de St Léger - Vauban. J'ai déjeuné à St Léger - Vauban à l'ancienne auberge S. 2f 50. Cela m'a paru un peu cher ; enfin que dire ? Départ à 2 heures pour Ruères et le Bon Rupt. L'Ecole des Ruères est assez bien tenue, et le jeune maître qui en est chargé a une bonne figure. Il semble s'intéresser aux enfants ; il m'en a fait remarquer un, Pierre L. qui est très intelligent - âgé de 12 ans - et qui a eu le certificat d'études en 1909 ; j'ai l'intention, lorsque je l'aurai interrogé encore une fois, de le proposer pour une Ecole Primaire Supérieure. »

Les pupilles hors pension (HP)

A 13 ans, la pension de l'Assistance Publique cesse d'être versée, sauf pour les élèves continuant leur scolarité ou en apprentissage et les pensions exceptionnelles (handicapés, ...). Les pupilles continuent à être suivis jusqu'à leur majorité (21 ans) et les Directeurs sont même encouragés à leur servir de référence après. La plupart des pupilles sont donc **gagés** (609 sur 655 en 1910), plus de la moitié chez leurs anciens nourriciers. Presque tous le sont dans l'agriculture (sauf 87 en 1910 : 20 garçons placés chez des artisans, ainsi que 4 domestiques et 1 garçon d'hôtel, et 67 filles - 56 domestiques, 10 couturières et 1 institutrice).

Deux tiers du montant des gages sont réservés à l'entretien, le solde est versé directement sur les livrets de Caisse d'Épargne des pupilles.

En 1896 il était reproché au précédent Directeur de pas contrôler assez l'emploi de l'argent pour entretien.

Pour faciliter l'embauche des pupilles, des « louées » avec inscription préalable sont organisées : à Avallon, le 1^{er} mars et les jours de marché (samedi) qui suivent ; à Quarré, à partir de mars 1896, le dernier dimanche de février et à Vézelay, au moins certaines années. Les élèves qui n'arrivent pas à se louer passent quelques jours gratuitement au dépôt.

Avant 1897 il était aussi reproché au Directeur de ne pas assez défendre les intérêts de ses pupilles lors de ces louées. Le problème se pose également lors de la réunification des agences de Quarré et d'Avallon en 1910 : plusieurs années seront nécessaires pour remonter le niveau des gages de Quarré que les directeurs ont laissé dériver.

Mathieu Tamet décrit ces louées dans son journal, par exemple en 1911 :

25 février 1911 : « Demain louée à Quarré ; je la prévois difficile, en raison des bas prix payés par les gens de cette région jusqu'à présent, par la faute de M. et de M. Je n'ai pas la prétention de modifier cet état de choses d'un seul coup, mais je voudrais y arriver en 2 ou 3 ans. Je crains que le 1^{er} mars au soir il me reste de nombreuses filles au dépôt. J'en ai déjà neuf, dont 4 ou 5 ne valent pas beaucoup de monnaie. En somme mauvaise année que 1911, les domestiques vont se ressentir aussi de la mauvaise récolte de 1910.»

26 février 1911, dimanche : «Départ à 6 h 40 ce matin pour aller faire la louée des grands élèves, en compagnie de M. Gâteau.

Nous arrivons à Quarré vers 9 h et nous commençons nos opérations. Enormément de monde jusqu'à midi. De 1 h ½ à 4 h ½ du soir, nous travaillons encore sans arrêt. Je crois que j'ai remonté un peu les gages et que dans 2 ou 3 ans les gens de la région de Quarré paieront presque le même prix que ceux des bons pays. M. le Maire nous avait prêté la grande salle de la Mairie, fort heureusement, sans quoi nous aurions été étouffés par le public qui nous encerclait absolument ; après déjeuner c'était une vraie souffrance ».

27 février 1911 : « J'ai reçu environ une vingtaine de personnes – patrons ou élèves. Demain, j'aurai quelques personnes le matin ; mercredi le grand coup de collier et samedi, jour de la foire, dernier coup de torchon, après quoi il faudra penser aux retardataires qui, volontairement ou non, ne se pressent pas à donner de leurs nouvelles.»

1^{er} mars 1911, grande louée : « Ce matin, dès l'aube, il pleut comme pendant la nuit. Le vent du SO souffle assez fort. Vers 9 h la pluie cesse enfin et favorise la louée qui a commencé à 8 h ½. Beaucoup de monde jusqu'à midi.

A 1 h ½, la louée reprend et dure sans interruption jusqu'à 4 h ½. Sur 25 filles qui ont déjeuné aujourd'hui au dépôt, il en reste 18 à 6 h du soir, et ce ne sont pas les meilleures. Il n'y a qu'un garçon qui est malade et a besoin d'un repos sérieux. Je pense que samedi, après la foire, il n'y en aura guère qui resteront. Peut-être faudra-t-il diminuer les prix ? On le fera, plutôt que d'en faire des fainéantes.»

En février 1913 Mathieu Tamet remarque que « les agents de Seine & Marne et de Seine & Oise s'y trouvaient également. »

En 1941 le Directeur de l'agence d'Avallon, M. Rafestin, note « qu'une seule louée subsiste : celle de Quarré. »

Enquêtes

Le Directeur exerce, pour le compte de l'Assistance Publique, la tutelle des pupilles ; il veille donc à leur bonne conduite, leur bien-être, leur devenir. Écoutons Mathieu Tamet :

3 octobre 1910 : « A midi 50 je pars à Champlois (1 km après Quarré) faire une enquête sur une série de vols commis par une gamine de 11 ans ½. Je promets le remboursement des larcins et je fais écrire au Procureur le retrait de la plainte que je mets moi-même à la poste de Quarré ; je demanderai l'envoi de ce mauvais sujet dans une autre agence, et l'affaire s'arrêtera là, je pense. »

7 février 1911 : « A 2 h du soir je suis allé faire visite à M. le Procureur de la République pour obtenir sa bienveillance en faveur de 2 gamines de 15 et 16 ans [...] qui se sont amusées à chaparder des bibelots sans valeur à un marchand forain, le jour de la foire, à Quarré les Tombes. Je pense que l'affaire n'ira pas plus loin car c'est plutôt de l'enfantillage qu'autre chose. »

29 janvier 1911 : « J'ai appris ce matin la mort subite de mon petit pupille Jouanin Raymond, âgé de 13 ans ½, qui était placé chez M. Rostain, Maire, à Quarré les Tombes. On l'enterra mardi soir à 2 h, je me propose de m'y rendre si rien ne vient m'en empêcher. »

31 janvier 1911 : « Ce matin (comme la nuit) temps très clair et très froid (- 8°). Vent très violent qui traverse tous les vêtements, même les plus chauds. Je pars ce matin à 8 h ½ pour aller faire une enquête sur la mort du petit Jouanin et assister à son enterrement. Grâce à ma chaufférette je n'ai pas eu froid aux pieds. Chez le patron, M. Rostain, Maire de Quarré, j'ai trouvé la nourrice du petit garçon près de son cercueil, elle l'avait veillé, il a fallu l'obliger à se coucher, elle ne voulait pas. La pauvre femme était déjà venue dimanche soir voir son pauvre petit nourrisson, puis elle était repartie pour Serée, était repartie lundi (30/1) pour revenir à Quarré et assister à l'enterrement.

De leur côté M. et Mme Rostain ont été très bons pour mon petit garçon et l'ont conservé 2 jours et demi.

A l'enterrement, il y avait une vingtaine de femmes et une cinquantaine de garçons et filles de l'agence, ainsi que 4 petits garçons de Serée, venus pour accompagner leur petit camarade à sa dernière demeure. La nourrice va faire poser une petite croix de fer.

Allons, je suis revenu de cet enterrement avec la certitude que tous les hommes ne sont pas méchants et qu'il y a de braves gens. »

Filles-mères

Ce cas survient trois à quatre fois par an dans l'agence de la Seine. En général les mères abandonnent l'enfant qui devient pupille du département de l'Yonne. Exceptionnellement, la mère garde son enfant et reçoit une indemnité de « prévention d'abandon ».

Le rapport de 1911 de l'inspecteur Delon note que la pupille 108962, P. A., née le 13 mars 1891, a accouché d'un garçon à l'hôpital d'Avallon en février 1910.

« Elle s'est donnée librement, sans contrainte ni violence, le 2 mai 1909, jour de la fête de Quarré-les-Tombes à un jeune homme d'environ 20 ans, répondant au nom de Georges et se

disant ouvrier menuisier à Lormes ; la pupille n'a pas revu ce jeune homme malgré la promesse qu'il lui avait faite de lui écrire.

P. A. est une excellente pupille qui a beaucoup regretté sa faute. L'enfant a été abandonné au département de l'Yonne. »

Quelques indications sur l'évolution du placement des enfants assistés dans la région après 1911

Comme mentionné plus haut, l'affaire des Vermireaux, qui provoque des enquêtes administratives et une interpellation au Parlement, conduit à une réorganisation complète des services des Enfants Assistés de Seine et Marne et de Seine et Oise.

En 1925 Mathieu Tamet note effectivement l'existence à Avallon d'agences de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

En 1945, le Directeur de l'agence de la Seine, Victor Jourdain, signale que la Seine-et-Marne a cessé depuis un an d'envoyer des pupilles. Le Conseil Général de Seine-et-Marne a en effet décidé de décongestionner la région d'Avallon pour prospecter la Seine-et-Marne, le nord de l'Yonne, l'est du Loiret et le nord de l'Aube. Il en reste néanmoins 1200 au 31/12/44, 1000 au 31/12/45, à comparer aux 700 pupilles de la Seine. Si l'on considère qu'il y a également des pupilles de la Seine-et-Oise, en nombre non négligeable même s'il nous est inconnu⁶ – il y a encore plus de 2 000 enfants placés dans le sud de l'Yonne.

Le dernier directeur de l'agence de la Seine à Avallon fut Monsieur Remonnet. En 1983 l'agence devint une antenne de celle de Semur-en-Auxois, avant de fermer en 1990, car l'administration avait décidé que les enfants ne devaient pas être placés à plus de 170 km de leurs parents. En effet les placements correspondent maintenant principalement à des mesures d'éloignement ou de protection et sont donc temporaires, les pupilles étant orientés sur des projets d'adoption.

⁶ Victor Jourdain signale en effet que les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise continuent à placer jusqu'à 7 ou 8 enfants par famille, alors que la Seine en place au maximum 3.